



Communiqué de la Gendarmerie de Chef-Boutonne

publié le 24/01/2020

A l'attention des élèves utilisateurs de 2 roues motorisés et de leurs représentants légaux

Descriptif :

La Gendarmerie communique :

Depuis quelques mois, il est régulièrement constaté des comportements inadaptés sur la voie publique, émanant des conducteurs de 2 roues (cyclomoteurs, motos 50 cm³). Il s'agit principalement de conduites dangereuses, à vitesse excessive avec parfois des attitudes inconscientes au guidon (circulation sur roue arrière, sur les trottoirs, en plein milieu ou sur le côté gauche de la chaussée, non respect de la signalisation routière etc...). Outre le non respect des règles du code de la route, ces jeunes se mettent régulièrement en danger et font également encourir des risques aux autres usagers de la route. Cela est tout simplement inacceptable !

A ce jour, malgré les rappels qui ont été fait à certains jeunes formellement identifiés, il ressort que les avertissements donnés ne sont aucunement respectés. En conséquence, tout comportement inadapté ou conduite dangereuse constaté par les forces de l'ordre fera l'objet d'une verbalisation systématique. Dans certains cas, les mineurs en cause se verront également convoqués à la gendarmerie accompagnés de leurs représentants légaux. L'état général des engins sera régulièrement contrôlé. Tout défaut ou absence d'équipement obligatoire sera sanctionné. La gendarmerie rappelle enfin que depuis mars 2007, l'usage du feu de croisement sur les cyclomoteurs est obligatoire de jour comme de nuit. Enfin, et bien qu'ils soient mineurs, les conducteurs peuvent également se voir subir à tout moment des dépistages liés aux addictions (alcool, drogue). En cas de vérification positive, la moto peut faire l'objet d'une saisie et d'une confiscation définitive. Tout parent inquiet quant à cette problématique, peut utilement se rapprocher de la gendarmerie pour échanger en toute confidentialité. Un seul mot d'ordre : **PROTÉGEONS NOS ENFANTS !**